

# RÈGLEMENT RANDO SILEX 2016

## - RANDONNEE PEDESTRE -

### Article 1 : CONDITIONS GENERALES

L'organisation de la **Rando Silex 2016** se déroulera dans le Bourg de ST LEON SUR VEZERE (24290).

**La validation de l'inscription implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement dans son intégralité par le participant.**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à la sécurité des participants.

L'accueil des marcheurs se fera sur place, uniquement sur présentation **du bon d'inscription NJUKO.**

---

### ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Je m'engage à participer à la **Rando Silex** sachant que cette randonnée demande d'être apte médicalement.

En acceptant les conditions d'inscriptions, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident durant la randonnée, seul ou avec d'autres participants, ainsi que tout autre risque lié à ce genre d'évènement.

Je reconnais par le présent acte, décharger les organisateurs de la **Rando Silex** ainsi que toute autre personne liée à l'évènement, de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers.

J'ai conscience que le prix de l'inscription n'est pas remboursable sauf cas de force majeure.

---

### Article 2 : PROGRAMME / HEURES DE DEPART

#### ➤ Samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016

**De 16 h 00 à 19 h 00 :** accueil dans le bourg de ST LEON SUR VEZERE, remise de la carte du parcours et d'un bracelet pour le transport en bus.

## **➤ Dimanche 2 octobre 2016**

**A partir de 8 h 00** : accueil dans le bourg de ST LEON SUR VEZERE, remise de la carte du parcours et d'un bracelet pour le transport en bus.

**Dès 8 h 30**, au départ du bourg de ST LEON SUR VEZERE un système de navettes de bus permettra l'accès au départ de la randonnée pédestre. Seules les personnes munies du bracelet remis lors de l'enregistrement pourront monter dans les bus.

### **Article 3 : LIMITE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Le nombre maximum de participants est fixé à 200 participants.

Dès que le nombre sera atteint, les inscriptions seront closes.

### **Article 4 : INSCRIPTIONS / CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'inscription se fait uniquement par internet, via le site [www.velosilex.com](http://www.velosilex.com) (paiement sécurisé par Carte Bancaire + frais d'inscription).

Pour toute question, remplir le formulaire « Contact Rando » via le site [www.velosilex.com](http://www.velosilex.com).

**- Pour les mineurs : joindre obligatoirement l'autorisation parentale** (voir modèle téléchargeable sur [www.velosilex.com](http://www.velosilex.com)).

Les documents seront conservés en tant que justificatif en cas d'accident.

**Jusqu'à 12 ans, l'enfant doit être impérativement accompagné par un parent.**

Tout engagement est ferme et définitif.

**Inscriptions possible jusqu'au 25 septembre 2016 inclus.**

### **Article 5 : TARIFS**

Dès l'ouverture des inscriptions jusqu'au 4 septembre 2016 : 10 €

**➔ A partir du 5 septembre 2016, le prix sera majoré de 3 €.**

**Gratuit pour les moins de 12 ans.**

## Article 6 : REMBOURSEMENT INSCRIPTION

Aucun remboursement ne pourra être réclamé sauf cas de force majeure et sur présentation de document officiel l'attestant.

## Article 7 : ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la **Rando Silex**.

**Il est obligatoire pour les participants d'être assurés personnellement.**

## Article 8 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophes naturelles ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la randonnée. En cas d'annulation de la randonnée aucun remboursement ne sera possible.

## Article 9 : PARCOURS

Ouverture du parcours uniquement le jour de la **Rando Silex**.

Certains passages du parcours proposé empruntent des chemins privés qui ne sont accessibles que le jour de la **Rando Silex**. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit.

## Article 10 : PROPRIÉTÉ ET ENVIRONNEMENT

Le village de ST LEON SUR VEZERE et les communes traversées lors de la **Rando Silex** sont des endroits authentiques, l'organisation demande donc à chaque participant de ne pas

sortir des parcours balisés, de respecter l'environnement et de ne pas jeter de bouteilles ou autres détritiques en pleine nature.

**Des poubelles seront à disposition à chaque stand de ravitaillement et devront être utilisées par les participants.**

### Article 11: CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET SECOURS

Il est demandé aux marcheurs de **respecter le Code de la Route** et le balisage afin d'assurer leur sécurité.

Des secouristes de la Protection Civile seront présents sur site.

Les secours seront alertés en cas de besoin et la randonnée pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

### Article 12 : DOMMAGE MATÉRIEL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisation pour tous dommages causés à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### Article 13 : UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de la **Rando Silex** ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la **Rando Silex**, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

## **Article 14 : LOI INFORMATIQUE ET DROIT D'ACCES**

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse et numéro d'inscription